



SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

CONVOCAATION :

Pour une réunion du Comité Syndical le 05 décembre 2023 qui n'a pas obtenu le quorum, d'où une nouvelle convocation pour une séance du Comité Syndical le 12 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 68

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 25 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – DUPRIEZ Michel (Château l'Abbaye) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Waller) –

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 19 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – DELANNOY Jean Marie (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – DURANT Marc (Somain) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing) –

III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 18 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries) –

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt) –

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 24

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 32

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 23

CAPH : LECLUZE Bruno - LANNOY Bernard – LEMOINE Solange – BOUDREZ André -
BOITTIAUX Daniel – MESSENGER Jean-Claude - PINOY Jacques

CCCO : DURANT Marc - SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain –
DELECLUSE Marc – DE CESARE Salvatore – PILLOT Marc – BRICOUT Patrice

CCPC : DELCOURT Philippe – DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert - GRAS Jean-Luc
– DELMOTTE Jacques

DOUAISIS AGGLO : GEORGES Florence - COPIN Jean-Paul - FONTAINE Jean-Paul

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 1

CCCO : KEERSTOCK Daniel (Vred)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 8

CAPH : TRIFI Patrick à MESSENGER Jean-Claude - CATTIAU Géry à BOITTIAUX Daniel

CCCO : SANNIER Christophe à DURANT Marc – GAZET Christian à SERRURIER Yvon –
BRASSARD Daniel à DELECLUSE Marc

CCPC : FENOT Sophie à DELCOURT Philippe - CHOCRAUX Bernard à DESCAMPS François-
Hubert – CAPELLE Hervé à DELMOTTE Jacques

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 3

CAPH : SCHERER Murielle

DOUAISIS AGGLO : DESCATOIRE Pierre

CCPC : DELMOTTE Régis

Délégués excusés : 2

CCCO : DEVENOT Georges

CCPC : VALIN Jean-Marie

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS PROVISOIRES DES EPCI DE
JANVIER A AVRIL 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif pour 2023,
Vu la décision de virement de crédits n°1,
Vu la décision modificative n°1,
Vu la délibération du comité syndical en date du 04 Avril 2023 portant fixation des participations 2023 pour chaque EPCI.

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2024 sera soumis au vote du Comité Syndical au cours du premier trimestre 2024,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2024 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2024 et pour pallier d'éventuels problèmes ponctuels de trésorerie de début d'année,

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de :

- **FIXER** provisoirement le montant des participations des EPCI pour la compétence GEMAPI aux fins d'un versement au titre du mois de janvier à avril 2024, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2024 et des montants définitifs des participations 2024,

Les montants définitifs seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2024 et se substitueront aux montants provisoires.

- **FIXER** ces participations provisoires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des participations de l'année 2023, ainsi qu'il suit :

Collectivité	Montant 2023	1/12e provisoire de janvier à avril 2024			
		janv-24	févr-24	mars-24	avr-24
C.A. La Porte du Hainaut	484 325 €	40 360,42 €	40 360,42 €	40 360,42 €	40 360,42 €
C.C. Cœur d'Ostrevent	346 643 €	28 886,92 €	28 886,92 €	28 886,92 €	28 886,92 €
C.C du Pévèle Carembault	254 115 €	21 176,25 €	21 176,25 €	21 176,25 €	21 176,25 €
Douais Agglo	89 339 €	7 444,92 €	7 444,92 €	7 444,92 €	7 444,92 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire
par le Président, compte-tenu de la
réception en Sous-Préfecture le 15/12/23
et de la publication le 15/12/23
Saint-Amand-les-Eaux, le Président



Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations
19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Marc DELECLUSE

DELECLUSE

DELECLUSE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 059-255902637-20231212-231215_D1126AB-DE